

N° 20/6/11

Préavis N° 20/4.11

DEMANDE D'UN CRÉDIT DE CHF 42'000.00 POUR L'ANNÉE 2011 ET AJOUT D'UNE LIGNE AU BUDGET DE CHF 50'000.00 PAR ANNÉE EN FAVEUR DES AMÉNAGEMENTS CYCLABLES EN VILLE DE MORGES

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs,

La commission, composée de Mme Marlyse ALBIEZ, de MM Jean-Jacques AUBERT, Nicola LOFOCO, Michel REYNOLDS, Jean-Bernard THULER, Rémy DELALANDE (remplaçant Jean-Jacques Regamey), Egon LOEHLE (président-rapporteur) s'est réunie jeudi le 14 avril en la salle de conférence de la Direction de l'aménagement du territoire, puis une seconde fois le 10 mai en la salle des Pas perdus.

Nous tenons à remercier Mme Sylvie MOREL-PODIO, municipale JSSEP, MM. Yves PACCAUD, municipal ATD2, et Frédéric Jomini, municipal IE, pour leur exposé des intentions et de cas concrets, carte de Morges à l'appui.

1 PREAMBULE

Le préavis présentement discuté fait suite à la motion SVI "**Une ligne dans le budget pour que les aménagements cyclables nécessaires se réalisent à l'avenir**" sur laquelle la Municipalité était entrée en matière, démarche confirmée par un vote du Conseil communal.

Les membres de la Municipalité présents ce 14 avril ont rappelé que la promotion de la mobilité douce est une des priorités de la Ville de Morges. C'est dans cette perspective que s'inscrit le présent préavis municipal portant sur CHF 50'000.- par année pendant 10 ans. Son acceptation devrait permettre l'amélioration, la sécurisation et le développement d'itinéraires et de chemins cyclables, afin de soutenir et encourager l'usage de la bicyclette, cela sans devoir à chaque fois passer par des préavis et accords du Conseil.

2 DISCUSSION ET ARGUMENTS DE LA MUNICIPALITE

Spontanément ou en réponse à des questions de commissaires, nous restituons les points discutés comme suit:

Harmonisation : Il a été souligné avec insistance que promouvoir la bicyclette n'entamait en rien la liberté des citoyens quant à leur choix du moyen de locomotion (pas de culpabilisation envers la voiture). Il a également été précisé que toutes les mesures envisagées devaient s'inscrire dans le cadre prévu par le PDComm, - mais que ce dernier constituait un ensemble de déclarations d'intentions, par conséquent sans caractère contraignant ! Par ailleurs, chacune des dispositions pratiques s'inscrira bien sûr dans une recherche d'harmonie avec les autres services, le Plan directeur des circulations, les PPA (Morges-Gare Sud et Ouest morgien notamment).

Travaux envisagés : Dans la pratique, ces dispositions porteront sur de nouveaux marquages au sol, sur des améliorations de signalisation, l'aménagement de stationnements de vélos en des endroits stratégiques, la réalisation d'améliorations techniques (abaissements de trottoirs p.ex.). Comme on le voit, il ne s'agit pas de réaliser de grands projets, mais de réagir ponctuellement à des souhaits d'améliorations ou à des opportunités créées par d'autres travaux (besoins de raccordements, ou assurer la continuité de circuits cyclistes et leur cohérence).

Sources des désirs : La Direction ATD2 entretient à titre consultatif des contacts réguliers (env. 4 fois/an) avec le Groupe Vélo-Morges, permettant à ce dernier de faire part de suggestions ou d'apprécier et négocier des propositions municipales dans l'optique des différentes catégories d'usagers (écoliers ou Bikers assidus), tandis que la présence de Pro Vélo incluant des représentants de la Police, de IE, ATE, et du TCS permet d'enrichir la réflexion par d'autres considérations (sécurité des piétons, etc.).

Aspects comptables : Si jusqu'ici de tels travaux étaient imputés à deux comptes généraux (Entretien des routes resp. des signalisations), dès 2012 il sera créé deux comptes spécifiques dotés de budgets annuels de CHF 40'000.- pour les aménagements/génie civil et de CHF 10'000.- pour le marquage/signalisation. Ces budgets s'entendent à base zéro (pas de report de solde sur l'année suivante).

Ainsi que déjà suggéré plus haut, ces budgets ne s'appliquent qu'à des opérations restreintes ou ponctuelles. Des projets de nouvelles routes devront donc à la fois intégrer le trafic cycliste et en supporter le coût – donc sans affecter le budget de CHF 50'000,-/an.

(On peut signaler qu'à la double condition que ces travaux soient inscrits avec des lignes adéquates dans le budget et que simultanément ils s'inscrivent dans le PALM, on peut escompter un soutien financier du Canton puisant dans les 53 Mios mis à disposition par la Confédération.)

Exemples de réalisations : La Municipalité a évoqué différents exemples de travaux anciens ou en en voie de réalisation (p.ex. la jonction cycliste de l'av. de Chanel au chemin de la Brume). Dans les intentions figurent la concrétisation d'une piste cyclable reliant Hugonnet à Beausobre par le nord du terrain de foot, ou encore une liaison Gracieuse – Lonay.

Devoir de communication : La Municipalité est instamment priée d'annoncer au Conseil tout projet mettant à contribution l'un des deux comptes dédiés. En ce qui concerne l'année 2011, à ce jour CHF 8000.- ont été utilisés, l'enjeu, pour l'année en cours, porte donc sur CHF 42'000.- restants.

3 POINT DE VUE DE LA COMMISSION

Les diverses interrogations ou hésitations ayant obtenu des réponses satisfaisantes et rassurantes, à l'issue d'une discussion fournie dominée par des considérations de cohérence, d'incitations tant écologiques que de santé (en pédalant) et de sécurité, une large majorité de membres de la commission était finalement favorable à l'acceptation tel quel du préavis, tandis qu'un commissaire maintenait une réticence découlant du manque de données disponibles sur les travaux réalisés au cours des dernières années pour des pistes cyclables. A son avis, rien ne permettrait de corroborer les frais passés et ceux à venir, et regrette que ce préavis n'ait pas attendu les conclusions du PDComm quant à un réseau cyclable global. L'avis de ce commissaire étant subordonné à l'examen du "réalisé" des dernières années, une deuxième séance eu lieu (après réception des documents annexés) pour le vote de la commission !

4 REALISATIONS ET DECOMPTES DES 3 DERNIERES ANNEES

En réponse à notre demande et en vue de la seconde séance, Mme Morel-Podio a fourni la récapitulation **ci-jointe**. Sa teneur a quelque peu déçu la commission du fait que les postes les plus importants portent sur des supports de vélo – dont le lien avec le rapport-préavis municipal a paru un peu lointain – d'une part, d'autre part les contributions de IE n'y figurent pas (mais seraient du même ordre que ceux de JSSEP a commenté Mme Morel).

Fort de quoi, les éléments fournis n'ont pas modifié les positions des commissaires.

5 CONCLUSION

Au vu de la philosophie communale incitant à la mobilité douce, tout en favorisant la santé des citoyens et la sécurité des cyclistes,...

au vu des explications et du document fourni par la Municipalité,...

et afin de permettre à cette dernière une réactivité optimale à des opportunités d'harmonisation et d'améliorations ponctuelles de pistes cyclistes – mais avec un devoir d'information préalable au Conseil -,

la commission par **6 voix pour** et **1 voix contre**, vous prie Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs de bien vouloir voter les conclusions suivantes:

LE CONSEIL COMMUNAL DE MORGES

- vu le préavis de la Municipalité,
- après avoir pris connaissance du rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

1. d'octroyer un crédit de CHF 42'000.00 pour l'année 2011 en faveur des aménagements cyclables;
2. de dire que ce montant sera amorti en une fois en 2012;
3. d'accorder de porter dès le budget 2012 et pour une période de 10 ans, un montant de CHF 40'000.00 sous le compte 43000.3142.00, travaux de génie civil pour aménagements cyclables et de CHF 10'000.00 sur le compte 61000.3143.02, marquage et signalisation pour aménagements cyclables;
4. de dire qu'il est ainsi répondu à la motion du Groupe des Socialistes, Verts, POP et Indépendants (SVI) "Une ligne dans le budget pour que les aménagements cyclables nécessaires se réalisent à l'avenir".

au nom de la commission
Le président-rapporteur

Egon Loehlé.

Rapport présenté au Conseil communal en séance du 8 juin 2011.

Annexes: 1) Mail de Mme Morel et 2) Récapitulation de M. Regamey